

# AMÉNAGEMENT DES PARCS SELON LES CARACTÉRISTIQUES ET BESOINS DES AÎNÉS

## LIGNES DIRECTRICES



Avril 2016

**TRADUCTION LIBRE :**

Carmen Schaefer, Direction de santé publique, CISSS de la Montérégie-Centre

**COLLABORATION À L'ADAPTATION :**

Marie-Chantal Fournel, Direction de santé publique, CISSS de la Montérégie-Centre

Myriam Lalancette, Direction de santé publique, CISSS de la Montérégie-Centre

Dave McQuillen, CISSS de la Montérégie-Est, RLS de Richelieu-Yamaska

**TITRE ORIGINAL :**

Seniors and Parks. Placemaking for an aging population : Guidelines for senior-friendly parks

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	5
Dimensions de l'aménagement des parcs dans une perspective « aînée » .....	6
Activité physique.....	6
Sentiment de contrôle .....	7
Choix .....	8
Sécurité .....	9
Crime .....	10
Chutes .....	10
Circulation de véhicules motorisés .....	10
Accessibilité.....	11
Soutien social .....	12
Intimité.....	13
Contacts avec la nature.....	13
Confort .....	14
Localisation .....	14
Places assises .....	14
Protection du soleil, du vent et de la pluie .....	14
Équipements .....	15
Confort des déplacements.....	15
Dimensions esthétique et sensorielle.....	15
Aménagement dans une perspective intergénérationnelle .....	16



## INTRODUCTION

Les principes d'aménagement des parcs proposés à l'intention des aînés sont issus d'un guide produit par des chercheurs affiliés à l'Université de Californie à Los Angeles, provenant des secteurs de la planification en urbanisme et de l'analyse des politiques publiques ayant un impact sur la santé. Le contenu du guide a été élaboré à partir des résultats d'un focus group d'aînés de diverses origines ethnoculturelles, ainsi que d'une revue de la littérature portant sur les besoins des aînés concernant les espaces ouverts publics. Les principes d'aménagement proposés ont également été rédigés sur la base de contenus provenant de divers guides, outils et manuels concernant l'aménagement de villes amies des aînés. De façon plus spécifique, le contenu du présent document constitue la traduction libre et adaptée à la réalité québécoise du chapitre 6 du guide rédigé par Loukaitou-Sideris et al. (2014)<sup>1</sup>.

L'objectif du guide consiste à diffuser des informations et des suggestions utiles pour aménager des parcs, aires de jeu et espaces ouverts, en ayant une préoccupation spécifique pour la clientèle des aînés. Les principes suggérés sont d'ordre général et sont non spécifiques à un contexte particulier, de manière à être utiles à toute communauté désireuse d'aménager un parc favorisant sa fréquentation par les aînés. Les instances impliquées dans la conception et l'aménagement de tels espaces doivent donc tenir compte des spécificités physiques et environnementales propres au contexte d'application ainsi qu'à celles de ses usagers. Les aînés forment un groupe hétérogène en matière d'âge, de fonctions cognitives, de capacités physiques et de caractéristiques socioculturelles. L'aménagement d'un parc dans la perspective des aînés doit donc se faire en tenant compte de leurs préférences et de leurs besoins.

Des suggestions concrètes d'aménagement sont proposées suivant la définition de chacune des dimensions pouvant être prise en compte dans une perspective « aînée ».

---

<sup>1</sup> Loukaitou-Sideris, A., L. Levy-Storms, and M. Brozen, *Seniors and Parks. Placemaking for an aging population: Guidelines for senior-friendly parks*, 2014, Luskin School of Public Affairs, Lewis Center for Regional Policy Studies.

## DIMENSIONS DE L'AMÉNAGEMENT DES PARCS DANS UNE PERSPECTIVE « AÎNÉE »

Selon la référence utilisée, l'aménagement dans la perspective des aînés pourrait se réaliser selon les dimensions suivantes :

- Activité physique
- Sentiment de contrôle
- Choix
- Sécurité
- Accessibilité
- Soutien social
- Intimité
- Contact avec la nature
- Confort
- Dimension esthétique et sensorielle
- Aménagement dans une perspective intergénérationnelle

### Activité physique

Les parcs et les espaces ouverts peuvent favoriser l'activité physique en fournissant des occasions de loisirs actifs. Malgré les bénéfices qu'elles peuvent tirer de l'activité physique, les personnes de 65 ans et plus sont plus susceptibles que d'autres groupes d'âge d'être sédentaires.

Au plan individuel, la réticence qu'éprouvent plusieurs aînés face à l'activité physique peut résulter entre autres de capacités physiques moindres, de la peur de se blesser, d'un niveau d'endurance limité ou d'un manque d'énergie, d'un manque d'espaces appropriés et d'un faible niveau de soutien social.



La marche est l'activité physique la plus pratiquée par les aînés. Les planificateurs et aménagistes peuvent influencer favorablement la pratique de la marche par la conception de sentiers pédestres attrayants, adaptés à la condition physique des usagers et menant à des destinations intéressantes (ex. : fontaines, gazébos, points de vue intéressants). Des occasions de marche et d'activités physiques à des niveaux de difficulté variables peuvent être proposées en divers points du sentier. En plus de la marche, l'activité physique peut prendre la forme de jeux (séances de yoga, de tai-chi, danse sociale ou en ligne, pétanque), de jeux de fer ou de palet et de jardinage qui sont toutes des activités populaires auprès des aînés.

## MESURES :

- Aménager des circuits de marche et des sentiers pédestres avec des matériaux antidérapants et qui absorbent les chocs.
- Localiser les destinations au bout des sentiers afin d'inciter les gens à les parcourir jusqu'au bout.
- Installer des balises tous les 500 mètres sur les sentiers les plus longs pour que les personnes puissent s'orienter et mesurer le chemin parcouru.
- Installer de l'équipement d'exercice à faible impact sans partie mobile qui peut rester à l'extérieur à l'année.
- Aménager des espaces pour l'exercice, à l'ombre, avec vue sur un paysage intéressant et à l'écart des zones à forte densité de circulation motorisée.
- Aménager un vaste espace gazonné ou sur plateforme avec des arbres pour les séances d'activités de groupe ou des jeux.
- Organiser des programmes d'activités physiques en groupe destinés aux aînés, tels que club de marche, pratique de tai-chi, danse sociale ou en ligne, etc.
- Encourager et soutenir le jardinage, surtout celui qui se fait en bacs, car plus facile d'accès.
- Aménager un « jardin » conçu à l'intention des aînés atteints de démence.

## Sentiment de contrôle

Le sentiment de contrôle réfère à la capacité individuelle de déterminer ses possibilités d'agir sur une situation et de déterminer l'impact sur soi des actions d'autrui. Le sentiment de contrôle est particulièrement important pour les aînés qui se considèrent en perte d'autonomie au plan physique ou cognitif. Les usagers des parcs ont un sentiment de contrôle lorsqu'ils sont en mesure de bien s'orienter et de comprendre comment le parc est aménagé. Le sentiment de contrôle est lié à d'autres facteurs associés à l'aménagement dans une perspective « aînée », soit au sentiment de sécurité, aux activités disponibles et à l'accessibilité. Les aînés ont un bon sentiment de contrôle lorsqu'ils sont en mesure d'accéder facilement au parc de façon autonome, qu'ils comprennent comment se servir de ses installations, qu'ils peuvent s'y promener sans rencontrer d'obstacles et qu'ils s'y sentent en sécurité.

⇒ (Voir aussi *Ma ville en toute confiance* - Guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires) :

[http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub\\_autres/Guide\\_AmenagementSecuritaire\\_mai\\_09.pdf](http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub_autres/Guide_AmenagementSecuritaire_mai_09.pdf))

## MESURES:

- Fournir une signalisation visible indiquant le nom du parc aux entrées de celui-ci.
- Mettre en place une signalisation permettant de se rendre au parc.
- Placer une carte aux entrées du parc identifiant de façon lisible les principales caractéristiques de ses différents secteurs.
- Identifier clairement les sentiers du parc et leur longueur.
- Aménager les grands parcs disposant de zones particulières (ex. : aires de pique-nique) de manière à ce que certains points distinctifs permettent aux visiteurs de s’orienter (ex. : kiosques, fontaines).
- Éviter d’aménager des sentiers qui se terminent en cul-de-sac.
- La signalisation pourrait également comporter des indications concernant l’usage des équipements et des installations ou permettant d’identifier divers types de plantes, etc.
- L’usage du braille et de symboles est suggéré, de même qu’une grosseur de police adéquate.
- Mettre en place une signalisation permettant de s’orienter à l’intérieur du parc.
- Mettre à la disposition des usagers des dépliants avec la carte du parc et la description de ses zones d’activité.

## Choix

Les usagers en visite au parc aiment disposer d’une variété d’options, et ce, sans égard à l’âge. En plus de se voir offrir des activités physiques de loisir, les visiteurs du parc devraient disposer de sites d’observation et de repos.

## MESURES :

- Aménager le parc en fonction des secteurs présentant des caractéristiques et des opportunités particulières (ex. : sentiers piétonniers, stations d’exercices, jardins de méditation, aires de barbecue, etc.).
- Prévoir différentes options pour s’asseoir au soleil, à l’ombre, dans les espaces plus ouverts et publics, dans les espaces plus tranquilles et sécuritaires.
- Prévoir différents points de vue et panoramas (ex. : plates-bandes de fleurs, œuvres d’art, mangeoires d’oiseaux, etc.).
- Fournir des occasions de pratiquer des activités physiques de loisir (ex. : sentiers pédestres, stations d’exercices, jeux de pétanque, de palet, jardinage) et de loisirs passifs (endroits pour s’asseoir et lire, jeux de société, socialiser).
- Aménager des sentiers pédestres de différentes longueurs et de différents niveaux de difficulté, proposant diverses expériences visuelles et sensorielles.
- Mettre en place des équipements pour la pratique d’activités physiques de loisir permettant de réaliser divers niveaux d’intensité (faible, moyenne et élevée).



- Aménager des espaces plats gazonnés ou sur plate-forme en bois, multifonctionnels permettant différentes activités, telles que le tai-chi, le yoga, les jeux de groupe, etc.
- Fournir une variété d'options pour s'asseoir destinée aux personnes seules, aux petits et grands groupes (ex. : sièges à angle droit permettant la conversation entre quelques personnes, bancs avec dossier et accoudoirs permettant à plusieurs personnes de s'asseoir et de se relever plus facilement, sièges pour ceux qui désirent être en retrait).

## Sécurité

La sécurité est une préoccupation importante des aînés qui fréquentent les parcs. Chez d'autres aînés, cette préoccupation est telle qu'elle s'avère un obstacle à la fréquentation des parcs. Les aînés peuvent craindre d'être victimes d'actes criminels ou malencontreux durant leur visite au parc, en croisant, par exemple une personne qu'elles peuvent percevoir comme menaçante dans son comportement. La peur de chuter et la nécessité de traverser des rues à forte densité de circulation de véhicules motorisés sont d'autres facteurs de stress ressentis par les personnes âgées.



La surveillance « naturelle » exercée par les usagers du parc (surtout en période de grand achalandage), de même qu'un bon entretien du parc, peuvent dissuader les actes criminels potentiels. Les facteurs favorables à la visibilité sont également importants. Les risques de chutes et de blessures peuvent être réduits par le recours à des matériaux antidérapants, absorbants et des surfaces planes (ex. : sentier asphalté). Enfin, pour diminuer les risques encourus liés à la circulation de véhicules motorisés, il est suggéré d'aménager les parcs sur des rues à faible débit de circulation et de prévoir l'aménagement de traverses piétonnières sécuritaires.

## MESURES :

### Crime

- Garder les sentiers pédestres et autres aménagements du parc dégagés en évitant une végétation trop abondante dont le feuillage peut obstruer la vue.
- Prévoir un bon éclairage dans le parc. Identifier les zones sombres et les cachettes et tenter de les éliminer.
- Installer des postes téléphoniques d'urgence.
- Recourir à des installations technologiques favorisant la sécurité (ex. : éclairage sensible au mouvement, caméra de surveillance, etc.).
- Garder les lieux propres et en bon état.
- Mettre en place un groupe de surveillance bénévole.

⇒ (Voir aussi *Ma ville en toute confiance* - Guide des meilleures pratiques pour un aménagement sécuritaire destiné aux municipalités et à leurs partenaires) :

[http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub\\_autres/Guide\\_AmenagementSecuritaire\\_mai\\_09.pdf](http://www.umq.qc.ca/uploads/files/pub_autres/Guide_AmenagementSecuritaire_mai_09.pdf))

### Chutes

- Utiliser des matériaux antidérapants pour aménager les surfaces de marche.
- S'assurer du bon état des trottoirs en portant une attention particulière à l'interface entre les surfaces pavées et non pavées.
- Veiller à ce que les joints des unités de pavage et de béton n'excèdent pas 10 mm et éviter les bordures biseautées ou arrondies pour prévenir le coincement des cannes, béquilles, roues.
- Aménager les sentiers, voies et pistes pour qu'ils soient planes ou avec une pente de moins de 2 % et sans marches.
- Garder tous les sentiers propres.
- Installer des bordures le long des sentiers pour rendre les déplacements avec déambulateurs ou fauteuils roulants plus sécuritaires.
- Installer des mains courantes le long des escaliers et des sentiers.
- Prévoir un bon éclairage le long de tous les sentiers et des escaliers.
- Interdire la pratique de la planche à roulettes ou du vélo à l'intérieur du parc, ou permettre ces activités en zones désignées.

### Circulation de véhicules motorisés

- Aménager le parc sur une rue tranquille à faible densité de circulation de véhicules motorisés. Si le parc se trouve sur une rue très achalandée, aménager des entrées supplémentaires à proximité de rues plus calmes.

- Analyser les trajets vers le parc en considérant son voisinage immédiat afin d'établir aux intersections des traverses sécuritaires visibles et pourvues de signaux audibles.
- Aménager les intersections à proximité du parc disposant de feux de circulation, de façon à ce que les piétons puissent avoir suffisamment de temps pour traverser la rue avant que la lumière devienne rouge. Envisager d'installer un feu pour piéton en mode protégé, c'est-à-dire au cours duquel tous les mouvements de véhicules sont interdits durant toute la phase piétonne et interdire le virage à droite au feu rouge.
- Envisager des mesures d'apaisement de la circulation dans les rues bordant le parc, telles que des avancées de trottoir, des refuges pour piétons et d'autres aménagements du même type.

## Accessibilité

La capacité d'accéder facilement à un parc, en toute sécurité et sans rencontrer d'obstacles influe sur l'intention de le fréquenter. La proximité du parc du lieu de résidence est un déterminant important de sa fréquentation, en particulier pour les aînés.

L'accessibilité comporte une dimension physique et psychologique. Certaines caractéristiques de l'aménagement du parc peuvent le rendre plus accueillant et améliorent son accessibilité physique. De plus, la prestation d'activités d'animation favorise la dimension psychologique de l'accessibilité du parc.

### MESURES :

- Localiser le parc en tenant compte de la localisation d'autres installations fréquentées par les aînés, telles que les centres communautaires pour personnes âgées, les églises, les CLSC, les HLM ou résidences privées pour aînés.
- Relier physiquement le parc à l'ensemble de la communauté et socialement par le biais d'événements et d'activités communautaires qui intéressent les aînés (ex. : danse sociale en plein air, tai-chi pour aînés, marchés de producteurs maraîchers, fêtes familiales, etc.).
- S'assurer qu'un circuit d'autobus passe près du parc et qu'il y a un arrêt à l'entrée du parc. S'assurer que l'horaire soit conforme au besoin des aînés (jour, fréquence, etc.).
- Aménager des trottoirs sécuritaires autour du parc.
- Les trottoirs et autres voies menant au parc devraient être aménagés en fonction des principes d'accessibilité universelle.
- Limiter l'inclinaison des pentes à un maximum de 5 % sans quoi les personnes en fauteuil roulant auront de la difficulté à les gravir. Les sentiers devraient être plats (dévers (pente qui assure l'écoulement des eaux) ou pente transversale de

maximum 2 %) et d'une largeur de 1,8 m (entre 5 et 7 pieds) permettant les déplacements des personnes qui utilisent des déambulateurs ou des fauteuils roulants.

- Installer des bancs sur les trajets menant au parc.
- Prévoir plusieurs places de stationnements pour personnes handicapées près du parc.
- La signalisation devrait permettre de s'orienter facilement. Les informations sur les panneaux de signalisation doivent être en gros caractères et être facilement visibles par les personnes assises en fauteuil roulant.

## Soutien social

Le soutien social réfère aux besoins humains d'interactions et de soutien. Des recherches empiriques ont mis en évidence une forte corrélation entre des niveaux élevés de soutien social et la santé.

Certains types d'aménagement dits « sociopètes » réfèrent à la création d'espaces favorables aux interactions entre les individus. Lorsque jumelés à une offre d'activités dans les parcs, cela peut favoriser l'interaction et la socialisation entre aînés et avec d'autres groupes d'âge.



### MESURES :

- Aménager des places assises favorisant l'interaction sociale (ex. : sièges à angle droit, sièges mobiles).
- Rendre disponible du mobilier favorisant les interactions sociales et l'activité en petits groupes (ex. : barbecue, tables pour les échecs, mangeoires d'oiseaux.)
- Aménager des points de « rencontres architecturaux », naturels ou paysagers (ex. : kiosques, fontaines, jardins, etc.) qui incitent les gens à se rassembler.
- Organiser des événements rassembleurs au parc, tels que des pique-niques communautaires, des fêtes populaires (ex. : Journée nationale du sport et de l'activité physique, Fête des voisins, Saint-Jean-Baptiste), des marchés de producteurs maraîchers, des marches populaires (ex. : Je bouge avec mon doc), campagnes Plaisirs d'hiver et Défi Santé.
- Faciliter les échanges communautaires (ex. : activités associées à l'agriculture soutenue par la communauté, mise en place d'un club de marche).
- Organiser des événements impliquant des jeunes et des personnes âgées (ex. : une marche populaire intergénérationnelle).

## Intimité

Même dans les espaces publics, il arrive que les gens souhaitent se retrouver dans un espace qui leur procure un certain niveau d'intimité, de tranquillité et de calme. Les parcs peuvent servir de petites oasis permettant une pause hors du rythme effréné de la vie en milieu urbain. L'aménagement paysager des parcs devrait prévoir des zones de retrait, permettant à ceux qui le désirent de se soustraire aux interactions sociales, mais sans pour autant compromettre le sentiment de sécurité des utilisateurs. Ces zones ne devraient donc pas donner l'impression d'isolement.

### MESURES :

- Aménager le parc dans un secteur calme du quartier.
- Atténuer les bruits extérieurs par des aménagements produisant des sons naturels (eau, brise dans les feuilles des arbres, etc.).
- Installer les bancs loin des secteurs bruyants.
- Mettre en place des zones tampon végétales pour atténuer les bruits provenant de la rue et créer une impression de retrait dans le calme dans certains secteurs du parc.
- Installer quelques sièges où les visiteurs peuvent s'asseoir seuls.
- Destiner certaines zones du parc à une utilisation plus privée, telle que des parcelles de jardins communautaires.

## Contacts avec la nature

Les parcs offrent aux visiteurs une distraction naturelle qui se définit par un environnement favorable à l'amélioration de l'état émotionnel des usagers et contribuent à promouvoir des changements physiologiques bénéfiques.

### MESURES :

- Prioriser la végétation dans un rapport de 30 % à 70 % de surfaces dures (en bois ou asphaltées).
- Planter des arbres pouvant offrir suffisamment d'ombre aux visiteurs.
- Dans les petits parcs, aménager des arrangements horticoles à niveaux multiples pour économiser l'espace.
- Aménager des bassins (petits étangs, ruisseaux, cascades).
- Considérer le parc comme un milieu de vie de certaines espèces (oiseaux, papillons, écureuils, canards, etc.).
- Aménager de façon à produire des sons liés à la nature (eau, oiseaux, carillons éoliens).
- Encourager les occasions de jardinage de fleurs et de légumes.

## Confort

Assurer le confort physique et psychologique devrait être un principe important à considérer au moment d'aménager un parc. Les visiteurs seront peu enclins à visiter le parc s'ils ne s'y sentent pas à l'aise, ni en sécurité.

### MESURES :

#### *Localisation*

- Aménager le parc loin des secteurs bruyants, à forte densité de circulation de véhicules motorisés et où prévalent d'autres facteurs de nuisance environnementale.

#### *Places assises*

- Aménager des zones de repos avec des places assises à tous les 8 mètres (25 pieds).
- Installer des sièges confortables et ergonomiques, comportant dossier et bras. Les sièges doivent être installés à au moins 41-43 cm (16-17 pouces) du sol.
- Les bras de chaise doivent être installés à au moins 25 cm (10 pouces) au-dessus du siège.
- Utiliser des matériaux naturels pour l'aménagement des places assises, tels que le bois et la pierre qui sont plus résistants à haute température. Éviter les matériaux qui conservent la chaleur, tels que le métal ou qui réfléchissent la lumière, tels que l'aluminium.
- Installer des bancs et des tables pouvant accommoder les personnes qui se déplacent en fauteuils roulants et avec des déambulateurs.
- Les abords immédiats des bancs devraient être dépourvus de surfaces dénivelées.
- Installer les bancs, sièges et tables sous les arbres ou autres éléments qui font de l'ombre (kiosques, gazébos, treillis, auvents).

#### *Protection du soleil, du vent et de la pluie*

- Les parcs situés dans les zones à climat froid doivent être exposés adéquatement à la lumière du soleil.
- Les arbres et la végétation devraient être aménagés de façon à protéger les visiteurs du soleil et réduire l'éblouissement.
- Installer des dispositifs de protection contre le soleil (parasols, kiosques, tonnelles).
- Situer le parc de manière à le protéger des vents dominants.
- Là où un climat chaud prédomine, situer le parc pour que les visiteurs puissent profiter d'un vent frais.

### Équipements

- Installer de l'équipement et du mobilier urbain selon les principes d'accessibilité universels, tels que fontaines d'eau potable, toilettes, tables à pique-niques.
- Installer des fontaines d'eau potable à proximité des places assises, des poubelles et des toilettes.
- Installer des toilettes propres et spacieuses avec des crochets pour les cannes.
- Installer un éclairage esthétique permettant d'éviter l'éblouissement.

### Confort des déplacements

- S'assurer que le type de pavage utilisé n'entrave pas les déplacements.
- Opter pour des sentiers planes, car ils sont plus faciles à utiliser par les personnes en chaise roulante.
- Utiliser des couleurs contrastantes sur la chaussée et les places assises pour compenser aux problèmes visuels de certains aînés.
- Les rampes doivent avoir une pente maximum de 2 %. Si l'installation de marches est requise, celles-ci devraient avoir une hauteur maximale de 10 cm (4 pouces).
- Installer des mains courantes dans les pentes le long des sentiers.

### Dimensions esthétique et sensorielle

La visite au parc peut être une expérience à la fois esthétique et sensorielle importante, en particulier pour les résidents des centres-villes qui en sont souvent privés. La possibilité de se retrouver dans un milieu naturel peut faire du parc une source de stimulation sensorielle positive au plan visuel, auditif, tactile et olfactif.



Le développement d'un tel parc inclut des aménagements paysagers, des œuvres d'art, des sons agréables, des fleurs odorantes. Ces éléments sensoriels devraient être placés sur de courts intervalles de distance, compte tenu des difficultés de mobilité de certains aînés. Toutefois, de tels aménagements ne doivent pas contribuer à l'encombrement visuel.

### MESURES :

- Installer des places assises et des sentiers en fonction de paysages intéressants.
- Prendre des dispositions pour transformer un paysage désagréable (par exemple : un mur blanc, un stationnement asphalté) en utilisant, par exemple de la végétation, en réalisant une murale peinte ou en installant une œuvre d'art.
- Aménager des sentiers curvilinéaires au lieu de sentiers droits.

- Choisir avec soins des plantes et des fleurs de tailles différentes, de couleurs contrastées, de parfums et de textures agréables et dont la variété est en fonction des saisons.
- Identifier et utiliser des plantes qui ont une signification particulière pour les visiteurs du voisinage provenant de divers groupes culturels ou ethniques.
- Envisager l'installation en plein air d'œuvres d'art amusantes et fantaisistes.
- Planifier un aménagement de parc propice à la production de sons naturels et apaisants en intégrant des éléments aquatiques et des arbres matures.

### Aménagement dans une perspective intergénérationnelle

Selon des gérontologues et des psychologues, la promotion d'environnements intergénérationnels pourrait contribuer à réduire l'occurrence de phénomènes négatifs vécus par les aînés, tels que la ségrégation. L'aménagement de parcs intergénérationnels comporte des bénéfices pour les aînés s'il privilégie l'utilisation d'équipements et d'installations réservés aux aînés et aux personnes plus jeunes, l'exclusion de certaines activités à risque pour les aînés (ex. : *skateboard*, baseball, soccer) ou leur confinement dans des zones désignées et clôturées.

